

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application : NF 548
Murs composites avec ou sans isolant et murs sandwiches

Président : Monsieur ESTEVE, UMGO-FFB
Secrétaire A. AKKAOUI, CSTB

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans
Collège Fabricants* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 mini à 6 maxi	M. HENRIQUES	KP1	01/12/2020									
	M. MIEHE	RECTOR LESAGE	19/01/2021									
	M. COMODI	FIMUREX PLANCHERS	13/01/2021									
	M. FABRE	SEAC	19/11/2018	05/11/2021	19/11/2022	19/11/2023	-	-	-	-	-	-
	M. CALVIAC	GA SMART BUILDING	02/07/2021				-	-	-	-	-	-
	M. RIGUIDEL	A2C	19/11/2018	05/11/2021	19/11/2022	19/11/2023	-	-	-	-	-	-
Collège Utilisateurs* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 mini à 6 maxi	M. ESTEVE	UMGO-FFB	05/01/2023				M. TRAD	14/11/2023				-
	M. BODET	EGF.BTP	13/01/2021									
Collège Organisme Technique et Administration* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 mini à 6 maxi	M. JUNG	CERIB	19/11/2018	05/11/2021	19/11/2022	19/11/2023	Mme BARRÉ	CERIB	19/11/2018	05/11/2021	19/11/2022	19/11/2023
	Mme. BERNARDIN-EZRAN	BUREAU VERITAS	19/11/2018	05/11/2021	19/11/2022	19/11/2023	-	-			-	-
	M. TORCHOUNE	CSTB	19/11/2018	05/11/2021	19/11/2022	19/11/2023	M. AKKAOUI	CSTB	29/06/2020	26/06/2023		
	Mme BOUVIER	AFNOR Certification	19/11/2018	05/11/2021	19/11/2022	19/11/2023						

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Composition nominative n°09 approuvée le : 20/11/2023

Par le responsable d'application : Abdessamad AKKAOUI

